

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE THÔNES**

SÉANCE DU 9 MARS 2023

L'an deux mil vingt-trois, le neuf du mois de mars, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués en Séance Officielle à dix-neuf heures trente, se sont réunis dans la Salle Consulaire, sous la présidence de M. Pierre BIBOLLET, Maire.

Étaient présents : Mme Michèle FAVRE D'ANNE, M. Claude COLLOMB-PATTON, Mme Chantal PASSET, M. Gilles GOLLIET, Mme Nelly VEYRAT-DUREBEX, M. Stéphane DELÉAGE, Mme Amandine DUNAND, M. Pierre LESTAS, Maires-Adjointes,

Mmes Nicole LAURIA, Christine RUFFON, Muriel PÉRILLAT-dit-LEGROS, Brigitte VULLIET, MM. Karim CHALABI, Grégory BAERT, Pierre BASTARD-ROSSET, Mmes Claire BARRIN, Éliane DE POORTER, M. Jean VULLIET, Mmes Christine RODRIGUES, Catherine DUTEIL, MM. Frédéric VAILLANT, Vincent BONEU, Mme Gaëlle VERJUS, M. Rémi FRADIN, Conseillers Municipaux.

Avait donné procuration : M. Sébastien ATRUX-TALLAU, Conseiller Municipal.

Étaient absents : Mme Joëlle TIBURZIO, MM. Stéphane BESSON, Benjamin DELOCHE, Conseillers Municipaux.

Date de la convocation : 3 mars 2023

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Présents et représentés : 26

Secrétaire : M. Jean VULLIET, Conseiller Municipal Délégué, prend place au bureau en qualité de secrétaire, fonction qu'il déclare accepter.

--==oo0oo==--

N° 2023/028 - RÉHABILITATION DU CENTRE HISTORIQUE DE LA COMMUNE – DEMANDE DE SUBVENTION A LA RÉGION RHÔNE-ALPES AU TITRE DU FEDER 2023

Dans un cadre géographique fortement contraint par le relief et la sensibilité montagnarde, la Commune doit organiser au mieux son développement afin de répondre aux besoins des différentes fonctions de la ville (résidentielle, économique, touristique et de services) tout en optimisant son fonctionnement global. Située sur un axe structurant entre Annecy et les stations de ski de la Clusaz et du Grand-Bornand, ainsi que sur l'axe reliant les Aravis à l'Italie en passant par Albertville, la commune de Thônes fait face à un enjeu majeur de mise en valeur de son centre-ville et de renforcement du rôle de pôle de vie de sa centralité.

La commune de Thônes possède un centre-ville ancien, doté d'un caractère historique et de charme typique d'une petite ville de montagne, avec plusieurs monuments historiques.

Ce centre-ville est aujourd'hui marqué par un important flux de transit et est organisé autour de la voiture : ses espaces publics, son mobilier urbain, sa végétation, ses revêtements, la largeur des voiries, le lien entre les commerces et la rue... sont autant de composantes qui sont impactées par les flux routiers.

Un projet de limitation des flux routiers est en cours de réalisation : la déviation Est, qui a pour objectif de détourner les circulations de transit du cœur de ville et dont la mise en service sera effective à la fin de l'année 2023.

En complément de la problématique des flux traitée par la déviation Est, la Commune porte le projet de réaménagement son centre-ville élargi.

.../...

Le réaménagement du centre-ville a pour ambition de proposer aux habitants de la Commune, du territoire intercommunal, mais également aux usagers extérieurs, un cœur de ville attractif, mettant en valeur un patrimoine historique emblématique, des commerces de qualité et des espaces de respiration et de loisirs autour d'une place structurante, vivante et agréable.

Ce projet s'inscrit dans le projet de territoire porté dans le cadre du programme Petites Villes de Demain dont la commune de Thônes est lauréate.

Il s'organise en 4 tranches qui feront l'objet d'un phasage dans le temps : seule la tranche 1 – Aménagement du cœur historique – est déposée dans le présent appel à projet « accompagner les territoires non urbains fragiles d'Auvergne-Rhône-Alpes ».

Le projet consiste en un réaménagement du cœur historique : réorganiser les sens de circulation en complément de la déviation Est et soulager la place de la voiture dans l'espace public, développer la place des piétons et des modes doux en créant des zones de rencontre et des rues piétonnes, réaménager les espaces publics aujourd'hui encombrés (revêtements, mobiliers, éclairages, ...) et ouvrir les commerces sur la rue, végétaliser le cœur historique aujourd'hui très minéral.

Le projet de réaménagement du centre-ville est un projet construit sur le temps long. Il a été initié lors de la précédente mandature, en 2015. Un diagnostic, une étude de stationnement, un avant-projet, un plan de circulation et des premiers chiffrages ont été réalisés entre 2016 et 2019. Un marché de maîtrise d'œuvre a été lancé en 2022 pour engager la phase opérationnelle du projet.

Le diagnostic et le plan guide ont été actualisés, les enjeux ont été approfondis et un nouvel avant-projet et chiffrages de la tranche n°1 ont été réalisés en février 2023. Les sens de circulation, les choix en matière de stationnement, les principes d'aménagement et la note sur les réseaux sont définis et l'estimatif des coûts de la tranche n° 1 est réalisé.

Le démarrage des travaux de la tranche n°1 est prévu en 2024, avec une livraison prévue fin 2025.

Il est rappelé que le financement prévisionnel du projet est le suivant :

Appel à projet FEDER 2023 :	3 912 949,00 €
Solde par autofinancement :	978 238,00 €
Montant total HT de l'opération :	4 891 187,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
Par vote à main levée, à l'unanimité,

- **AUTORISE** M. le Maire à déposer une demande de subvention auprès de la région Auvergne Rhône-Alpes au titre du FEDER 2023.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ AUX LIEUX ET DATE SUSCITÉS

THÔNES, le 14 mars 2023

Le Maire,

Pierre BIBOLLET

POUR COPIE CONFORME

Le secrétaire de séance

Jean VULLIET

LE MAIRE CERTIFIE LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE DE LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION PAR
TÉLÉTRANSMISSION EN PRÉFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE LE **17 MARS 2023** ET
PUBLICATION ÉLECTRONIQUE LE **17 MARS 2023**

THÔNES, le **17 MARS 2023**

Le Maire,

Pierre BIBOLLET